COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 AVRIL 2014

Présents: Lionella GALLARD, Philippe TESSIER, Jean-Claude CHADENAS, Alain GUILLOT, Michelle DILAJ, François CAZIN, Laurent CHERRIER, Pascal CHEVALLIER, Célia COUDERC, Charles-Antoine DE VIBRAYE, Fabrice GOUNY, Claude HASCOËT, Patricia LEVANT, Chantal SARTIAUX, Nadège ZEPPA

Ordre du jour :

- 1) Délégations attributions du conseil municipal au maire
- 2) Délégations de fonctions et de signature aux adjoints
- 3) Fixation du taux des indemnités aux adjoints
- 4) Création de commissions communales
- 5) M.S.U (Maison de Santé Universitaire) avenant menuiseries SARL PERRUCHOT
- 6) Gîte communal : DSP (Délégation Service Public)
- 7) Affaires diverses

1 - Délégations attributions du conseil municipal au maire

Le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer au maire un certain nombre d'attributions. Lionella GALLARD propose les suivantes :

- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle et portant sur tous les domaines et juridictions dans lesquels la commune peut être amenée en justice
- engager des dépenses d'un montant maximum de 10 000 €
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 €
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base de 100 000 €
- autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

2 - Délégations de fonctions et de signature aux adjoints

Délégation de Philippe TESSIER, 1^{er} **adjoint** : voirie, urbanisme, signalisation, assainissement, éclairage public.

Délégation de Jean-Claude CHADENAS, 2^e **adjoint** : personnel communal, associations communales, entretien des salles, actions sociales, relations avec les associations communales.

Délégation d'Alain GUILLOT, 3^e **adjoint** : bâtiments communaux, entretien du matériel communal, cimetière, relations avec les associations intercommunales.

Délégation de Michelle DILAJ, 4^e **adjoint** : finances, service de l'aide sociale, affaires scolaires, transport scolaire, gestion des salles, fêtes et cérémonies, et fleurissement.

3 - Fixation du taux des indemnités au maire et aux adjoints

Les indemnités sont calculées la valeur mensuelle de l'indice brut 1015, soit 3 801,47 €. Elles tiennent compte du nombre d'habitants de la commune (tranche de 500 à 999 habitants = 31 % pour le maire, 8,25 % pour les adjoints). Toutefois, grâce au classement de Cheverny « station de tourisme », ce taux est majoré de 50 %.

4 - Commissions communales

Répartition des différentes commissions au sein du Conseil Municipal

Appels d'offres	Titulaires : Claude HASCOËT/Philippe TESSIER/
	Jean-Claude CHADENAS
	Suppléants : Alain GUILLOT/Pascal CHEVALLIER/
	Michelle DILAJ
Tourisme – culture – vie associative	Lionella GALLARD/Célia COUDERC/
	Chantal SARTIAUX/Laurent CHERRIER
Affaires scolaires – transports scolaires	Public: Michelle DILAJ/Nadège ZEPPA/Chantal SARTIAUX
	Privé : Michelle DILAJ/Patricia LEVANT/Alain GUILLOT
Productions agricoles et calamités agricoles	Philippe TESSIER/François CAZIN/Danièle HERMELIN
Voirie – assainissement	Philippe TESSIER/François CAZIN/Claude HASCOËT/
	Charles-Antoine DE VIBRAYE
Bâtiments communaux	Alain GUILLOT/Jean-Claude CHADENAS/Fabrice GOUNY/
	Pascal CHEVALLIER
Site Internet – Communication et bulletin municipal	Célia COUDERC/Laurent CHERRIER/Alain GUILLOT/
	Jean-Claude CHADENAS/Michelle DILAJ
Plan Local d'Urbanisme (PLU)	Charles-Antoine de VIBRAYE/Alain GUILLOT/
	Jean-Claude CHADENAS/Philippe TESSIER/François CAZIN/
	Fabrice GOUNY/Claude HASCOËT/Bernard SINET
Droit de préemption urbain (DPU) – Commission à créer	Philippe TESSIER/Jean-Claude CHADENAS/
	Alain GUILLOT/Michelle DILAJ/
	Charles-Antoine DE VIBRAYE
Commerce et artisanat	Pascal CHEVALLIER/Charles-Antoine DE VIBRAYE/
	Patricia LEVANT
Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)	Titulaires : Jean-Claude CHADENAS/Michelle DILAJ
	Suppléants : Chantal SARTIAUX/Patricia LEVANT

Création de commissions :

- **Conseil des Sages** (réflexion sur les sujets du Conseil Municipal) : il sera animé par Pascal CHEVALLIER, Jean-Claude CHADENAS, Michelle DILAJ, assistés par 6 chevernois(es).
- Conseil des Jeunes, de 12 à 16 ans (leur permettant de s'associer aux projets de la commune, de les inciter à proposer des activités, etc...) : il sera animé par Célia COUDERC, Chantal SARTIAUX, Patricia LEVANT, Laurent CHERRIER.

Le maire, Lionella GALLARD, est membre de droit pour toutes les commissions énumérées ci-dessus.

6 -Gîte communal

- **Délégation Service Public (DSP)**: a pour but de confier la gestion des gîtes, dont Lionella GALLARD a la responsabilité, à un délégataire. Après constitution d'un cahier des charges (comment exploiter les gîtes) et un appel d'offres, elle devra faire un choix.

Cette délégation sera composée de :

- 3 titulaires : Nadège ZEPPA, Laurent CHERRIER, Charles-Antoine DE VIBRAYE
- 3 suppléants : Fabrice GOUNY, Michelle DILAJ, Alain GUILLOT.

Lionella GALLARD, membre de droit, ne siègera pas à la commission.

5 - M.S.U (Maison de Santé Universitaire) – avenant menuiseries SARL PERRUCHOT

L'avenant concerne 5 portes acoustiques non prévues initialement, ce qui entrainera un coût supplémentaire de 604 € HT (724,80 € TTC).

7 - Affaires diverses

Agglopolys

- une subvention de 23 000 € a été accordée à l'Ecole de Musique « La Lyre » (7,96 % de plus qu'en 2013). Trente-cinq élèves sont concernés.
- mise en place de classes à horaires aménagés musique (CHAM) concernant 80 élèves. A la rentrée 2014, une classe de 6^e à horaires aménagés va s'ouvrir au Collège des Provinces.

Recrutement d'un « saisonnier » pendant un mois d'été pour remplacement du personnel communal : en priorité un jeune de la commune possédant le permis de conduire.

Village de l'Arrou

Le Conseil Municipal a acté, par délibaration, le transfert des villages de l'Arrou, La Pérouse et Bégon vers l'Agglo.